



## **Déclaration liminaire du comité de suivi RPS du 5 février 2015.**

**C**e comité de suivi se déroule dans une période particulière, période pendant laquelle les organisations syndicales consultent leurs syndiqués sur la signature ou non de l'accord Qualité de Vie au Travail. Le lien est fait systématiquement dans toutes les réunions qu'organise la CGT par les syndiqués et au-delà les salariés. La CGT a signé l'accord RPS et un 1<sup>er</sup> bilan en est fait lors de nos consultations. Si nous constatons une relative bonne volonté au niveau national, Fonction Publique il en est tout autrement en territoire.

Nous disons relative car, même si vous êtes tributaire du calendrier législatif, nous constatons qu'aucun texte n'est sorti sur les heures de délégation dans la Fonction Publique Territoriale et aucun n'est sorti non plus sur les deux jours de formation au choix des mandatés CHSCT.

Vous nous avez dit attendre la Loi Déontologie pour passer ces textes mais pendant que vous attendez, nos camarades se retrouvent devant d'importantes difficultés entre les employeurs ne voulant pas accorder d'heures de délégations et ceux (Versant état et territorial) passant des appels d'offres et proposant des formations de 5 jours.

Lorsque nous intervenons nous constatons un état d'esprit qui est à des années lumières du votre je ne prendrais en exemple que le ministère de l'agriculture pour le versant état. Il aura fallu 3 ans de discussions, de groupes de travail, de conflits locaux pour que le ministère se décide enfin à franchir le pas et à trancher sur les attributions dévolues aux CHSCT dans l'enseignement agricole technique et supérieur.

Toutefois, la mise en œuvre de l'arrêté du 27 octobre 2014 pose question. Sa mise en œuvre proposée au CTM de mars prochain étant, selon l'intersyndicale FSU, FO et CGT, en deçà de l'arrêté, en deçà des besoins recensés dans les établissements et de ceux des CHSCT régionaux.

Tous ces éléments rendent le débat très difficile sur l'accord QVT, car si les négociateurs seraient favorables à la signature, les syndiqués constatent le gouffre existant entre ce qui est écrit dans les accords et la réalité. Nous avons déjà attiré l'attention de Mme la Ministre lors de la dernière réunion sur l'accord dans notre déclaration liminaire mais se gouffre se confirme de jour en jour.

La mise en place de l'accord RPS est difficile, peu d'administration, d'employeur, d'établissement ont réellement commencé un travail en lien avec les CHSCT pour recueillir, identifier les problématiques liées aux RPS et proposer des plans de prévention alors que vous avez mis à leur disposition des documents de qualité.

Dans les documents que vous avez joints à la convocation, on voit très clairement l'exposition des agents de la Fonction Publique aux 6 dimensions des RPS. Trop d'employeur essaient encore de minimiser les RPS et affirment que la dimension individuelle est importante et doit être prise en compte. Nous vous ferons grâce, dans cette déclaration, de reprendre la définition des RPS car vous la connaissez, elle est reprise dans plusieurs documents mais en ignorée volontairement au niveau de la mise en place des plans de prévention.

Dans le guide méthodologique d'aide à l'identification, à l'évaluation et à la prévention des RPS dans la Fonction Publique, dans la mise en œuvre a priori (ce qu'on recherche), il est question d'une impulsion politique et des écueils que cela peut entraîner. Je vous invite à relire ce document car les freins sont identifiés en page 14, freins que nous constatons.

Vous avez mis à l'ordre du jour, le déploiement du plan sur chacun des versants de la Fonction Publique c'est courageux de votre part tellement la situation nous semble catastrophique. Nous sommes curieux et impatient de vous entendre !

Montreuil, le 5 février 2015